

Si les préconisations ont été respectées à l'installation, vous devriez avoir un alias DNS au nom de « qubes », ou un alias lié à votre base plutôt qu'à votre nom de serveur, vos liens sont alors de la forme

<https://qubes.domain.ext/etc>.

dans ce cas, une fois le nouveau serveur mis en place, il vous suffira de reconfigurer cet alias DNS vers le nouveau serveur, et les liens continueront à fonctionner.

Si vos liens ont par contre été effectué contre le nom de serveur, ie.

<https://ancienserveur.domain.ext/etc>.

Lorsque le nouveau serveur sera mis en place, ces liens deviendront invalide. Une tentation pourrait être de changer tous les liens en quelque chose comme:

<https://newserveur.domain.ext/etc>.

Mais cela n'est pas recommandé, pour de multiple raisons, notamment que les liens peuvent être hébergés dans des documents de format plus ou moins propriétaires et/ou verrouillables (formats Office notamment), de données historisées (légalement non modifiables), ainsi que dans des documents externes à Qubes (publiés dans un intranet, inclus au sein de mails, etc.)

Il est dans ce cas préférable de créer deux alias DNS pointant vers le nouveau serveur:

- un alias « qubes.domain.ext », ou utilisant un nom lié à votre base ou installation Qubes
- un alias « ancienserveur.domain.ext »

Puis dans Qubes, dans Administration/Configuration/Options serveurs, renseignez le champ d'alias DNS du serveur Qubes Express.

Une fois ceci-fait, les anciens liens continueront à fonctionner, et vous pourrez progressivement faire évoluer les nouveaux liens vers l'alias « qubes » (ou celui que vous aurez choisit) qui étant indépendants du nom de serveur, pourront survivre au prochain changement de serveur.

Pour la création des alias DNS, contactez votre administrateur système.

A noter que les alias DNS peuvent aussi être utilisé pour la configuration des poste client/serveur Qubes, ce qui permettra un changement de serveur sans modification de la configuration des postes client.